

Le remboursement des PGE est facilité !



© 2022 Les Echos Publishing

Les entreprises en difficulté pourront décaler le remboursement de la première échéance de leur prêt garanti par l'Etat et étaler les paiements sur 10 ans.

Concours 2021 de « La France s'engage »



© 2022 Les Echos Publishing

Les associations qui portent un projet innovant et d'intérêt général peuvent obtenir un financement de la Fondation « La France s'engage » allant jusqu'à 300 000 €.

Prêts bonifiés et avances remboursables : prorogation jusqu'au 30 juin 2022



© 2022 Les Echos Publishing

Mis en place au profit des entreprises fragilisées par la crise sanitaire, le dispositif de prêts à taux bonifié et d'avances remboursables est à nouveau prorogé, cette fois jusqu'au 30 juin 2022.

Manifestations de bienfaisance : des exonérations de cotisations supprimées



© 2022 Les Echos Publishing

Les associations peuvent organiser des événements festifs afin de récolter des fonds pour financer leurs activités (bals, concerts, tombolas, lotos, séances de cinéma, kermesses, ventes de charité, etc.).

Les recettes perçues par les associations dans le cadre de ces manifestations de bienfaisance ou de soutien (droits d'entrée à la manifestation, recettes liées à la vente de boissons, recettes publicitaires, etc.) sont exonérées d'impôts commerciaux (impôt sur les sociétés, TVA et contribution économique territoriale) dans la limite de six manifestations par an.

À savoir : pour avoir droit à cette exonération, les associations doivent remplir les critères de non-lucrativité.

Par ailleurs, les rémunérations des salariés qui sont recrutés à l'occasion et pour la durée de ces manifestations (animateur, musicien, barman, serveur...) sont exonérées de taxe sur les salaires.

Jusqu'alors, elles étaient aussi exonérées de la contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (qui regroupe l'ex-participation-formation continue et la taxe d'apprentissage). Mais, au 1^{er} janvier 2022, cette exonération a été supprimée. Autrement dit, à compter de cette date, les rémunérations des salariés engagés spécialement pour une manifestation de bienfaisance ou de soutien sont soumises à cette contribution.

[Art. 190, loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019, JO du 29](#)

© 2021 Les Echos Publishing

Associations : exonération des impôts commerciaux et absence de concurrence commerciale



© 2021 Les Echos Publishing

Une association peut échapper aux impôts commerciaux sous certaines conditions, notamment que son activité ne concurrence pas le secteur commercial. À ce titre, le Conseil d'État a précisé que la forme juridique des concurrents était sans importance.

Les agriculteurs encouragés à se protéger contre les aléas climatiques



© 2021 Les Echos Publishing

Les exploitants agricoles peuvent à nouveau bénéficier d'une aide à l'acquisition d'équipements de protection contre les aléas climatiques.

Déclaration d'insaisissabilité : quels effets en cas de cessation d'activité ?



© 2021 Les Echos Publishing

La déclaration d'insaisissabilité de ses biens souscrite par un entrepreneur individuel continue de produire ses effets à l'égard de ses créanciers professionnels dont la créance est née après sa publication même après qu'il a cessé son activité.

Non-dénonciation d'un salarié en excès de vitesse : et si le PV n'est pas complet ?



© 2021 Les Echos Publishing

La société qui s'est abstenue de désigner le conducteur ayant commis un excès de vitesse avec l'un de ses véhicules peut échapper au paiement de l'amende encourue à ce titre lorsque le procès-verbal de l'infraction de non-désignation n'est pas correctement établi.

Le retour du télétravail dans les entreprises



© 2021 Les Echos Publishing

Face à la reprise épidémique, le gouvernement recommande aux entreprises d'instaurer deux à trois jours de télétravail par semaine pour leurs salariés.

Non-renouvellement d'un bail commercial : comment est calculée l'indemnité d'éviction ?



© 2021 Les Echos Publishing

L'indemnité d'éviction due par le bailleur au locataire en cas de non-renouvellement d'un bail commercial doit être fixée en tenant compte du droit au bail dont ce dernier est évincé car le droit au bail est un élément du fonds de commerce.